

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/PV.161
9 mars 1982
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE ET UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 9 mars 1982, à 10 h 30

Président : M. Mario Alessi (Italie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. N. KLINGLER
M. W.E. von dem HAGEN

Argentine : M. J.C. CARASALES
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. D.H. SADLEIR
M. R.W. STEELE
H. T. FINDLAY

Belgique : Mlle de CLERQ

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. I. SOTIROV
M. P. POPTCHEV
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. A.R. MENZIES
M. G.R. SKINNER
M. P. BASHAM

Chine : M. TIAN JIN
H. LIN CHENG
H. PENG ZHENYAO

Cuba : M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN
M. H.N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS
M. M. BUSBY
Mme K. CRITTENBERGER
M. J. MARTIN
M. J. MISKEL
M. R.F. SCOTT
H. P.S. CORDEN
M. R. IHKULAK

Ethiopie : M. T. TERREFFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de LA GORCE
M. J. de BEAUSSE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. N. SUTRESNA
M. I. DAMANIK
M. HARYOMATARAM
M. B. SILIANJUNTAK

Iran : M. M. J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI
M. C. M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. I. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. T. ARAI

Kenya : M. D. D. DON NANJIRA
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. S. M. RAHALLI
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. L. BAYART
M. S. O. BOLD

Nigéria : M. G. O. IJEWERE
M. W. O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. A. THORNBERRY

Pologne : M. B. SUJKA
M. B. RUSSIN

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THELICKKE
M. J. NOEFFERT
M. M. KAULFUSS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie :
M. M. HALITZA
M. T. MELESCANU
M. M.J. DOGARU

Royaume-Uni :
M. D. SUMMERHAYES
M. L.J. MIDDLETON
Mme J.I. LINK

Sri Lanka :
M. H.M.C.S. PALIHAKKARA

Suède :
M. C. LIDGARD
M. C.M. HYLTIENIUS
M. H. BERGLUND
M. G. EKHOLI
M. J. LUNDIN

Tchécoslovaquie :
M. J. STRUCKA
M. A. CIMA

Union des Républiques
socialistes soviétiques :
M. V.L. ISSRAELYAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. V.M. GANJA
M. V.A. EVDOKOUCHINE
M. M.M. IPPOLITOV
M. V.F. PRYAKHINE

Venezuela :
M. R.R. NAVARRO
M. O.A. AGUILAR

Yougoslavie :
M. M. VRHUNEC
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :
Mme ESAKA EKANGA KABEYA

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel
du Secrétaire général :
M. R. JAIFAI

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :
M. V. BERASATEGUI

Le PRÉSIDENT : Je déclare ouverte la cent soixante et unième séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité commence aujourd'hui l'examen du point 3 de son ordre du jour, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Toutefois, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité sont libres de le faire, conformément à l'article 30 du Règlement intérieur.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Bulgarie, de la Roumanie, du Nigéria et de la Suède.

Je donne maintenant la parole au premier orateur sur ma liste, le représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Teliyalov.

M. TELLIALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de mars et de remercier de son travail votre éminent prédécesseur, M. Mahallati, de l'Iran.

Ma délégation a suivi de près la discussion sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour : interdiction des essais nucléaires et cessation de la course aux armements nucléaires, et désarmement nucléaire. Après trois semaines environ de délibérations, il y a lieu de noter que, par leur attitude négative et même par l'obstruction dont elles font preuve, certaines délégations ont empêché le Comité d'ouvrir des négociations. La Bulgarie partage l'amertume de la très grande majorité des autres membres du Comité devant les résultats de la discussion de ces deux points hautement prioritaires de l'ordre du jour, sur lesquels la communauté internationale concentre son attention. Dans le monde entier, des centaines de milliers de simples citoyens se sont rassemblés spontanément pour réclamer des mesures destinées à éviter la guerre nucléaire, à arrêter les essais d'armes nucléaires et à réaliser le désarmement nucléaire.

Ma délégation est persuadée que, dans la situation actuelle, nous avons, en tant que représentants des gouvernements, le droit et le devoir d'évaluer les incidences de cette situation dans un contexte politique plus large et de désigner clairement les responsables.

Une intervention qui nous a particulièrement inquiétés est celle de M. Rostow, Directeur de l'United States Arms Control and Disarmament Agency. Il nous a dit que la cessation complète des explosions nucléaires devrait être décidée en fonction de la capacité des pays occidentaux d'entretenir des forces de dissuasion crédibles. Notre délégation, de même que beaucoup d'autres, voit dans cet argument un prétexte pour empêcher le Comité d'entreprendre des négociations sur un traité sur l'interdiction complète des essais.

On ne saurait nier que les essais d'armes nucléaires occupent la première place dans la course aux armements. Le traité d'interdiction complète des essais est présenté au Comité comme un objectif à long terme, tandis que le monde assiste impuissant à la concurrence acharnée à laquelle se livrent les laboratoires américains de recherche sur les armes nucléaires pour créer toute une série de produits meurtriers requis pour une "première frappe", une "guerre nucléaire limitée" et d'autres solutions absurdes qui pourraient aboutir à la catastrophe nucléaire mondiale, si éloquemment décrite par le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles.

(M. Tchalalov, Bulgarie)

Par ailleurs, la délégation soviétique, qui s'est à nouveau déclarée prête à reprendre immédiatement les négociations trilatérales, a présenté au Comité son point de vue sur l'élaboration d'un traité concernant l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et s'est déclarée favorable à l'utilisation des possibilités offertes par le Comité du désarmement pour entreprendre des négociations multilatérales aboutissant à la conclusion d'un tel traité. Notre délégation espère entendre les observations d'autres délégations, y compris de celles des Etats dotés d'armes nucléaires, sur la déclaration faite le 18 février par le représentant de l'Union soviétique, H. Issraelyan.

La délégation de la République démocratique allemande a proposé des projets de mandats pour des groupes de travail spéciaux qui seraient chargés d'étudier les points 1 et 2, et cela constitue une autre démarche concrète des pays socialistes pour répondre à l'urgente nécessité d'entreprendre des négociations significatives.

Plusieurs pays socialistes, dont la Bulgarie, participent activement aux travaux du Groupe d'experts sismologues. Par ailleurs, il paraît évident à chacun de nous que les propositions tendant à appeler l'attention du Comité sur les aspects administratifs, juridiques et financiers d'un système international d'échanges de données, et sur d'autres "mesures limitées", ne présentent d'intérêt qu'en liaison étroite avec l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Procéder autrement reviendrait à mettre la charrue avant les boeufs. Ainsi que l'Inde l'a fait remarquer dans son document de travail CD/209 : "... il ne peut pas non plus y avoir de mérite à discuter d'une façon stérile et abstraite des complexités des questions de vérification ou de la nature des régimes de vérification, ou à souligner la nécessité d'une organisation internationale de vérification de l'une ou l'autre sorte sans se référer à aucune mesure concrète de désarmement réel ou de limitation sérieuse des armements".

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour, nous avons noté qu'il y avait un large consensus en faveur de l'ouverture rapide de négociations au sein d'un organe subsidiaire approprié du Comité sur la question de l'arrêt et du renversement de la course aux armements nucléaires, conformément au paragraphe 50 du Document final. Nous sommes profondément convaincus que la mesure la plus concrète que le Comité pourrait prendre dans ce sens consisterait à entreprendre des négociations pour mettre fin à la production d'armes nucléaires de tous les types, afin d'en réduire progressivement les stocks, et en définitive de les éliminer. Il est en fait regrettable que le Comité n'ait pas même réussi jusqu'ici à entreprendre des consultations pour frayer la voie à de telles négociations.

Etant donné qu'un petit nombre de délégations, que chacun connaît bien, répugnent explicitement à appuyer la création de groupes de travail et à entreprendre des négociations sur les points 1 et 2, il faut nous occuper d'une nouvelle priorité, celle des mesures à prendre pour prévenir la guerre nucléaire. Il s'agit là d'un problème directement lié à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Les délégations de la Suède, du Brésil, du Mexique, de la Yougoslavie et d'autres pays ont déjà souligné l'importance de cette question.

Le peuple et le Gouvernement bulgares sont profondément convaincus qu'il n'y a pas de tâche plus urgente, aujourd'hui, de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire et de résoudre les problèmes posés par la course aux armements nucléaires. Cela sera de toute évidence l'une des grandes questions débattues lors de la prochaine deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(M. Tellalov, Bulgarie)

C'est sous cet angle et du point de vue de la contribution réelle à l'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire que l'on devrait examiner les positions et l'attitude de chaque Etat, nucléaire ou non nucléaire, à l'égard de la question vitale de la prévention d'une guerre nucléaire. Voilà quel est pour nous le sens de la résolution 36/81 B, adoptée par consensus, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, sur l'initiative des pays non alignés.

A la suite du grave échec que nous avons essayé en ce qui concerne les points les plus importants de notre ordre du jour, nous notons avec satisfaction l'adoption de la proposition faite par la délégation de la République démocratique allemande d'entamer des consultations sous votre direction, Monsieur le Président. Ma délégation est prête à appuyer toute idée constructive qui pourrait naître de ces consultations.

Conformément à notre programme de travail, cette semaine est consacrée principalement au point 3 de l'ordre du jour : arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Permettez-moi d'aborder brièvement ce sujet.

L'intérêt que ma délégation porte à cette question étant bien connu, je ne veux pas exposer une fois de plus notre position, d'autant moins qu'elle est étroitement liée aux vues que je viens de présenter sur les problèmes posés par le désarmement nucléaire.

Nous avons pris acte avec satisfaction du consensus relatif au rétablissement du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité sous la présidence de M. l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan. Cette mesure est conforme aux résolutions 36/94 et 36/95 de l'Assemblée générale.

La conclusion d'une convention internationale demeure l'objectif de la majorité des Etats membres du Comité et de l'ensemble de la communauté internationale. La formule des garanties proposée par l'Union soviétique a des avantages largement reconnus. Nous nous félicitons des engagements renouvelés de l'Union soviétique, pris au niveau politique le plus élevé, quant aux garanties concernant la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires sur le territoire desquels il n'y a pas d'armes nucléaires. Je pense en l'occurrence aux lettres écrites par le Président Brejnev en réponse aux appels lancés par des groupes et des organisations concernés, du Japon et de l'Australie.

Pour ce qui est de l'orientation principale de nos efforts dans ce domaine, nous pensons que nous devrions nous concentrer sur les aspects du problème dont la solution nous permettrait de franchir quelques pas constructifs, en particulier sur la recherche d'une approche commune qui serait acceptable pour tous, la teneur et la nature des arrangements, les possibilités et les paramètres d'arrangements intérimaires, etc. Toutefois, l'adoption de telle ou telle mesure intérimaire ne saurait remplacer la nécessité d'une convention internationale ou d'autres arrangements internationaux appropriés de caractère juridiquement contraignant.

En même temps, nous devrions tenir compte des autres faits nouveaux pertinents et importants qui sont directement liés au non-recours aux armes nucléaires et qui visent donc à résoudre le problème du renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, par exemple les résolutions 36/100, 36/81 E et 36/92 I. Dans cette optique, nous aimerions souligner l'importance de la "Déclaration sur la prévention d'une

(H. Tellalov, Bulgarie)

catastrophe nucléaire", dont il conviendrait de prendre en considération les points principaux lors de l'examen des différents aspects de l'élaboration d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Nous sommes persuadés que les membres du Comité, et tout d'abord les Etats dotés d'armes nucléaires, doivent faire preuve d'un esprit constructif afin que nous puissions élaborer une convention internationale qui contribue fortement à renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Malitza.

M. MALITZA (Roumanie) : Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui est dédiée à la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Le fait que les débats sur ce thème se poursuivent depuis deux décennies rend très difficile l'introduction d'idées nouvelles au stade actuel des négociations. Néanmoins, il y a un élément que la délégation roumaine aimerait souligner avec toute la force nécessaire, celui de l'accroissement rapide du danger de l'utilisation des armes nucléaires, suite à la tension qui se manifeste sur le plan international, qui va de pair avec l'entrée dans une nouvelle étape de la course aux armements nucléaires.

Nous débattons dans ce comité sur beaucoup de sujets concernant la sécurité internationale, qui sont tous très importants. Mais peut-on concevoir une source d'insécurité plus grande pour un pays petit ou moyen que la possibilité d'être entièrement détruit par la pression d'un simple bouton d'un système d'armes nucléaires?

Il est connu qu'en dehors des armes nucléaires il y a des stratégies nucléaires. Ces stratégies sont représentées par des cartes nucléaires sur lesquelles il y a des objectifs pour les armes nucléaires. Différentes couleurs pour différents scénarios indiquent avec une simplicité étonnante des actes ayant des conséquences énormes pour l'existence de nations entières et en premier lieu des alliés des puissances nucléaires. Ces choses, bien que secrètes, ont été connues quand même par les hommes politiques ainsi que par l'opinion publique. C'est pour cela qu'il y a maintenant un courant d'une intensité sans précédent, dont l'objectif est très simple : les nations ne veulent pas être des théâtres pour les guerres nucléaires. L'opinion publique demande tout simplement de ne plus être la cible ni actuelle, ni potentielle, ni même alternative des coups nucléaires.

La demande des pays non nucléaires de recevoir des garanties de sécurité jusqu'à la liquidation complète des armes nucléaires est par conséquent juste, logique et réaliste. Comme le soulignait le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, "il s'agit là d'un droit légitime de chaque Etat qui renonce à l'arme nucléaire d'avoir l'assurance que personne ne portera atteinte à son indépendance et souveraineté nationales."

(M. Malitza, Roumanie)

Dans le rapport du Comité du désarmement de l'année passée, on a reconnu le besoin urgent de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à ces armes, en tenant tout spécialement compte de l'objectif d'un désarmement nucléaire et d'un désarmement général et complet.

Les négociations sur le fond des arrangements visant à délinéer une approche commune, acceptable pour tous et susceptible de figurer dans un instrument international de caractère juridiquement contraignant, ont révélé l'existence de difficultés qui doivent être surmontées cette année par le Groupe de travail présidé par le distingué représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Mansour Ahmad.

De l'avis de la délégation roumaine, les questions qui doivent être résolues par le Groupe de travail dans la recherche d'une "formule commune" qui serait incluse dans un instrument international sont les suivantes :

1. Les Etats couverts par les assurances. L'essence même des garanties de sécurité est l'engagement des pays dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires et la force en général contre les Etats qui ne possèdent pas de pareilles armes. Par conséquent, la délégation roumaine est d'avis que tous les pays non dotés d'armes nucléaires devraient bénéficier d'une telle assurance. Néanmoins, pendant nos débats, plusieurs qualifications ont été avancées à ce sujet par différentes délégations et je voudrais les analyser brièvement :

a) l'engagement des Etats non dotés d'armes nucléaires de ne pas fabriquer ou recevoir de telles armes ou acquérir leur contrôle; une pareille qualification peut se matérialiser soit par la participation des Etats au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou autres instruments comme le Traité de Tlatelolco, soit par des déclarations solennelles des Etats qui ne sont pas parties à ces instruments internationaux;

b) la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats qui ne possèdent pas l'arme nucléaire; malgré le fait qu'elle réduit le nombre des Etats qui vont bénéficier des assurances, cette qualification a un caractère objectif. Si un Etat non possesseur d'armes nucléaires pense que sa sécurité est mieux garantie par la présence d'armes nucléaires sur son territoire, il peut agir en conséquence;

c) la non-participation aux arrangements relatifs à la sécurité nucléaire conclus par certains Etats dotés d'armes nucléaires. Au stade actuel de nos négociations, cette qualification soulève des problèmes d'interprétation qui rendent très difficile son application dans la pratique.

2. Le contenu de l'assurance ou la substance de l'engagement. La délégation roumaine a soutenu, depuis 1965, que les Etats dotés d'armes nucléaires doivent s'engager de ne jamais et en aucune circonstance employer ou menacer d'employer des armes nucléaires et la force en général contre les Etats non dotés de pareilles armes.

Notre position est, par conséquent, qu'aucune exception ou clause de sauvegarde n'est acceptable dans une pareille obligation. Certes, dans nos débats, la condition que les Etats non dotés d'armes nucléaires ne se livrent ou ne participent pas à une

(M. Malitza, Roumanie)

attaque contre le territoire ou les forces armées d'un Etat doté d'armes nucléaires ou ses alliés, avec l'appui d'un autre Etat doté d'armes nucléaires, a été avancée et appuyée par des arguments dont nous ne mettons en doute ni la sincérité, ni l'importance pratique pour leurs auteurs. Mais une pareille exception introduirait dans l'assurance un élément subjectif, au gré de la puissance dotée d'armes nucléaires, qui réduirait pratiquement à néant la garantie elle-même. Deuxièmement, nous sommes censés négocier des mesures d'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et non consacrer, par des exceptions, les cas où des armes nucléaires peuvent être utilisées. Une pareille approche contrevient à la Déclaration sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 novembre 1961. Le fait qu'une pareille exception nous paraît inacceptable ne veut pas dire que nous ignorons les préoccupations des Etats qui ont avancé des propositions à ce sujet. Mais la solution doit plutôt être recherchée dans la voie d'une formule permettant le retrait d'un engagement dans le cas d'événements extraordinaires qui mettraient en péril des intérêts nationaux suprêmes.

3. La forme juridique des arrangements. C'est l'évidence même que pour avoir une signification pratique, les garanties de sécurité doivent être de caractère juridiquement contraignant. La délégation roumaine considère que, dans ce domaine, la meilleure solution serait la conclusion d'une convention internationale. Dans nos débats, bien qu'il n'y ait pas eu d'objections de principe contre l'idée d'une convention internationale, les difficultés qu'elle soulevait ont été soulignées et la possibilité d'arrangements intérimaires (résolution de l'Assemblée générale, résolution du Conseil de sécurité, de nouvelles déclarations unilatérales des pays dotés d'armes nucléaires) a été étudiée. Je voudrais vous assurer que la délégation roumaine est ouverte à l'idée d'un arrangement intérimaire en tant que premier pas vers la conclusion d'une convention internationale. Encore faut-il souligner qu'une pareille solution implique, de l'avis de ma délégation, que l'engagement intérimaire soit conçu comme une première étape vers l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires, dans quelque circonstance que ce soit, et que les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à réaliser, le plus rapidement possible, des mesures effectives de désarmement nucléaire conduisant à l'élimination complète de ces armes.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations que ma délégation a cru bon de présenter à ce stade de nos travaux. Qu'il me soit permis de souligner, une fois de plus, la nécessité pressante d'enregistrer des résultats concrets dans ce domaine, dans la perspective de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Le Comité ne peut pas ignorer la demande des pays non dotés d'armes nucléaires d'échapper à l'emprise des armes et du danger de leur utilisation. Le nombre accru des initiatives visant la création des zones exemptes d'armes nucléaires est une preuve plus qu'évidente à ce sujet. Mon pays soutient ces initiatives, considérant que la création de zones dénucléarisées représente des pas positifs dans la direction de l'élimination des armes nucléaires, préfigurant ainsi un monde libéré du cauchemar de la guerre nucléaire. Cette grande oeuvre de patience, de clairvoyance et de rigueur juridique qu'est le Traité de Tlatelolco est un encouragement constant et la preuve de la possibilité de réaliser pareilles mesures. A ce sujet, l'idée d'une zone libre d'armes nucléaires dans les Balkans revêt pour nous un intérêt particulier. Comme par le passé, la Roumanie appuie en permanence toute initiative dans ce sens et elle est prête à apporter sa contribution pratique à la réalisation d'un pareil projet.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Roumanie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Ijewere.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter au nom de ma délégation pour votre accession à la présidence du Comité pour le mois de mars. Je tiens à ce propos à mentionner les relations chaleureuses et très cordiales qu'ont eues nos deux pays au cours des ans et l'appui résolu que nous donnons à la cause de la paix, démontré une fois de plus par la visite récente et pleine de promesses de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II dans mon pays. Pour nous, Monsieur le Président, la papauté est un symbole de paix et de désarmement. Nous sommes persuadés que, sous votre habile direction, le Comité accomplira des progrès sensibles au cours de ce mois crucial. Je vous offre toute la coopération de ma délégation. Nous voudrions aussi exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Jafar Mahallati, d'Iran, pour la maîtrise avec laquelle il a présidé le début de la session de cette année du Comité.

J'aimerais parler aujourd'hui du point 2 de l'ordre du jour annuel du Comité, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Ma délégation, comme bien d'autres, demeure persuadée que la priorité la plus élevée revient à ce point de l'ordre du jour, et son opinion est partagée par la communauté internationale qui, à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a adopté deux résolutions à ce sujet, 36/92E et 36/92F. Ces deux résolutions préconisent non seulement des négociations multilatérales sur ces questions, mais aussi et spécifiquement la création d'un groupe de travail spécial dans la première partie de la présente session.

Le 25 février 1982, à la 158ème séance plénière, j'ai eu l'occasion d'exprimer les regrets et l'insatisfaction totale de ma délégation devant le fait que jusqu'ici le Comité du désarmement, le forum unique de négociation sur le désarmement, s'est révélé incapable d'entreprendre des négociations concrètes sur une interdiction des essais nucléaires, et n'a même pas franchi la première étape vers la cessation de la course aux armements nucléaires. Dans cette intervention, je concluais que de graves conséquences pourraient résulter de l'absence de négociations multilatérales au Comité, et que les Etats dotés d'armes nucléaires qui n'avaient pas jugé possible de s'entendre avec les autres délégations présentes en assumeraient la responsabilité.

A notre séance plénière du jeudi 4 mars 1982, l'éminent Ambassadeur du Mexique, M. Garcia Robles, a brossé un tableau saisissant d'un holocauste nucléaire. Ma délégation voit dans cet exposé un scénario d'apocalypse tout à fait plausible. Les jeunes poètes de la première guerre mondiale ont fait ressortir l'horreur et la misère de la guerre, mais la guerre nucléaire est manifestement au-delà de toute description, et peut être qualifiée à juste titre de crime contre l'humanité. Les partisans de la compétitivité et de la supériorité dans la course aux armements devraient regarder au-delà de leurs intérêts particuliers et réfléchir davantage à l'universalité du problème, et concevoir la sécurité d'une façon plus large. C'est dans ce contexte que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire deviennent impératifs.

Le désarmement nucléaire apparaît impératif quand on se souvient des nombreuses déclarations que nous avons entendues au Comité le mois dernier. Ces déclarations ont clairement prouvé que nous vivons en une époque de relations internationales tendues. L'escalade continue de la course aux armements et le danger de plus en plus grand de guerre nucléaire exigent beaucoup de bon sens et de réflexion de la part de ceux auxquels la Providence a confié l'avenir de l'humanité. Le temps n'est pas

(M. Ijowere, Nigéria)

à l'inaction et ma délégation estime que, par des négociations multilatérales, le Comité du désarmement peut jouer un rôle vital en réduisant la tension internationale. Un élément capital du succès dans les travaux du Comité est la souplesse (ou ce que certains ont appelé la "bonne volonté") de la part des délégations, particulièrement de celles des Etats dotés d'armes nucléaires. Mais cette "bonne volonté", même de la part de ceux qui la préconisent au Comité, va-t-elle se manifester?

Il importe que toutes les délégations, dans toutes les négociations menées en cette enceinte, aient à l'esprit le paragraphe 2 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui nous rappelle que "si l'on n'y fait pas obstacle dans tous les domaines, la poursuite de la course aux armements fera peser une menace de plus en plus lourde sur la paix et la sécurité internationales; voire sur la survie même de l'humanité". Ce sont là des paroles effrayantes, Monsieur le Président, qui ont été adoptées par consensus en 1978. Voici trois ans maintenant que le Comité examine de façon plus ou moins approfondie le point 2. L'heure est maintenant plus que venue d'examiner ce point en profondeur et de réaliser des progrès concrets.

A sa session de 1981, le Comité a examiné en détail les conditions préalables à l'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire, y compris ce que l'on est convenu d'appeler les doctrines de la dissuasion, de l'équilibre et de la parité. Alors que la majorité des membres du Comité se montraient disposés à entamer des négociations sérieuses, deux délégations ont délibérément refusé de se joindre au consensus pour créer un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Ma délégation a toujours rejeté l'idée que la sécurité puisse être fondée sur l'acquisition de niveaux d'armement toujours plus élevés, surtout quand de telles assertions sont associées à des théories de réaction souple, de guerre limitée et de guerre nucléaire "survivable". Cette thèse, selon laquelle la sécurité doit être recherchée par l'accumulation de quantités toujours plus grandes d'armes nucléaires, a encore été exposée au Comité il y a cinq semaines, quand on nous a dit qu'une "dissuasion égale dénierait à l'une ou à l'autre partie la capacité de brandir les armes nucléaires comme instrument d'agression ou de coercition politique".

Aux yeux de ma délégation, seul le désarmement nucléaire peut réellement assurer une dissuasion égale. Nous estimons que plus augmentent la qualité et la quantité des armes nucléaires dans les arsenaux des Etats qui possèdent ces armes ayant une si grande capacité de destruction et de surextinction, plus grand est le risque de guerre nucléaire, soit par calcul délibéré, soit par accident. Je saisis donc cette occasion pour me référer à la résolution 56/31B de l'Assemblée générale sur la "Prévention d'une guerre nucléaire", dans laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires sont instamment priés de présenter au Secrétaire général, en avril 1982 au plus tard, leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire. En tant que coauteur de cette résolution, ma délégation espère que les Etats dotés d'armes nucléaires, pleinement conscients de leurs responsabilités et se préoccupant réellement des questions de sécurité, répondront objectivement à cet appel, car ma délégation est fermement convaincue qu'une guerre nucléaire toucherait autant les belligérants que les non-belligérants.

(M. Ijewere, Nigéria)

Dans de précédentes interventions, nous avons été amenés à rappeler aux États dotés d'armes nucléaires la responsabilité particulière et l'obligation qu'ils ont d'entreprendre un désarmement nucléaire. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon pays attache une grande importance à l'article VI aux termes duquel :

"Chacune des parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace."

Monsieur le Président, ma délégation est d'avis que les deux plus importantes expressions utilisées dans cet article sont "poursuivre de bonne foi des négociations" et "à une date rapprochée". Elles soulignent l'une et l'autre l'obligation qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires, mais dont ils n'ont malheureusement pas été capables de s'acquitter. Le document CD/180 contient des propositions de fond présentées par le Groupe des 21, qui pourraient servir de base solide pour des négociations. Tout en se félicitant des propositions constructives qui ont été présentées sur la meilleure façon d'aller de l'avant, ma délégation espère que les États dotés d'armes nucléaires qui, jusqu'ici, ont refusé leur assentiment seront bientôt en mesure d'accepter la création d'un groupe de travail spécial.

Ma délégation voudrait, à ce stade, clarifier une fois de plus sa position en ce qui concerne les armes dites armes nucléaires à neutrons. Tout en nous félicitant de la proposition visant à ce que ces armes inhumaines soient interdites, nous rappelons ce que nous avons déclaré en séance plénière le 21 août 1981, à savoir qu'une telle interdiction devrait se situer dans le contexte général de la réalisation du désarmement nucléaire, qui exige la négociation urgente d'accords à des stades appropriés, en particulier en ce qui concerne l'arrêt du perfectionnement qualitatif et de la mise au point des systèmes d'armes nucléaires. Ma délégation estime donc que la mise au point de l'arme à neutrons se place dans le contexte de la course irrationnelle aux armements et que cette situation souligne l'urgente nécessité de créer un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, bien que des opinions contraires aient été exprimées à ce sujet, ma délégation est fermement convaincue qu'il y a bel et bien course aux armements. Il s'agit d'une course irrationnelle, alimentée dans les deux camps par l'impression que l'autre a la supériorité. Les États dotés d'armes nucléaires sont aussi, de l'avis de ma délégation, esclaves d'un progrès technique non maîtrisé, où la concurrence est orientée vers un objectif inatteignable.

Alors que nous nous approchons de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, les États dotés d'armes nucléaires ne peuvent rester insensibles aux appels de la communauté internationale lancés à l'extérieur du Comité. Ma délégation partage l'avis exprimé au paragraphe 520 de l'Étude d'ensemble des armes nucléaires, selon lequel "tant que l'on comptera sur la dissuasion par la terreur nucléaire pour assurer la paix, l'avenir demeurera sombre, menaçant et tout aussi incertain que les hypothèses fragiles sur lesquelles il repose".

Monsieur le Président, dans l'impasse où se trouve actuellement le Comité à propos de la création d'un groupe de travail spécial qui serait chargé d'engager des négociations de fond sur les questions les plus hautement prioritaires, ma délégation est prête à accepter la proposition de la République démocratique allemande visant à ce que l'on procède à des consultations officieuses pour essayer de trouver des solutions à cet égard. Toutefois, nous estimons que de telles consultations ne remplacent pas et ne devraient pas remplacer des négociations.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables et amicales qu'il a eues à mon égard et à la mention qu'il a faite des excellentes relations qui existent entre le Nigéria et l'Italie. Je donne maintenant la parole au dernier orateur qui figure sur la liste d'aujourd'hui, le représentant de la Suède, S.E. l'Ambassadeur Lidgard.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pour ce mois-ci, une fonction dont je suis certain que vous vous acquitterez avec compétence et efficacité, je tiens à vous assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation. Dans le même temps, je voudrais exprimer à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Mahallati, notre grande reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés au cours de sa présidence afin de donner au Comité un bon départ à la session de cette année.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le document de travail CD/257 qui a été distribué ce matin, intitulé "Un système international pour la détection de la radioactivité aérienne prov nant d'explosions nucléaires".

Ce document de travail doit être interprété comme un effort de la part de ma délégation de préparer plus avant le terrain pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La délégation suédoise déplore qu'un consensus fasse jusqu'à présent défaut au sujet de la création, au Comité du désarmement, d'un groupe de travail spécial pour négocier un traité d'interdiction complète des essais. Mais cela ne doit pas paralyser nos efforts en vue de nous préparer pour les nombreux et difficiles problèmes qu'une telle négociation ne manquera pas de soulever.

Une somme de travail considérable et utile s'accomplit au sein du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Toutefois, les méthodes sismologiques s'appliquent avant tout aux essais souterrains. Il serait donc utile à notre avis, au stade actuel, de s'occuper également d'autres aspects de la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais, à savoir, entre autres, de la surveillance de la radioactivité aérienne.

Dans le document de travail, il est proposé que le Comité du désarmement examine les questions que poserait la création d'un échange international de données en vue de la détection de la radioactivité aérienne provenant d'explosions nucléaires. Cet échange international serait le complément d'un système d'échange international de données sismologiques mis au point par le Groupe spécial d'experts scientifiques. Les techniques de prélèvement et d'analyse de substances radioactives sont maintenant bien élaborées et plusieurs stations dans au moins 30 pays répartis autour du monde surveillent déjà l'atmosphère. Le coût de la création des nouvelles stations qui pourraient être nécessaires pour assurer une couverture satisfaisante de la planète sera vraisemblablement modeste.

Un réseau mondial de surveillance de l'atmosphère ne manquerait pas de compléter substantiellement les moyens actuels de vérification des explosions nucléaires. Ce réseau présenterait non seulement une importance considérable pour la vérification du respect d'un futur traité interdisant tous les essais nucléaires, mais contribuerait aussi en toute probabilité à accroître sensiblement la confiance dans des accords existants tels que le Traité d'interdiction partielle des essais et le Traité sur la non-prolifération. En outre, il faciliterait l'identification d'éventuelles explosions nucléaires effectuées par des pays non parties à l'un ou l'autre de ces

(M. Lidgard, Suède)

accords. C'est ainsi qu'il est probable que l'identification de l'événement tant discuté qui s'est produit au sud de l'Afrique le 22 septembre 1979 aurait été notablement facilitée si un système du genre envisagé dans le document de travail considéré avait fonctionné à ce moment-là. Un tel échange de données non seulement renforcerait l'efficacité des moyens actuels de vérification, mais aurait en outre un caractère véritablement international et non discriminatoire, aspect important pour la vaste majorité des pays représentés autour de cette table, y compris le mien.

Ceci dit, je souhaite que les membres du Comité étudient et examinent attentivement le document de travail CD/257. Quant au cadre approprié pour s'occuper de cette question, ma délégation pense que le Groupe spécial d'experts scientifiques serait un forum satisfaisant, moyennant un mandat modifié en conséquence. Toutefois, ma délégation est ouverte à toutes autres propositions à cet égard. Une solution possible pourrait consister à convoquer une réunion spéciale d'experts pour examiner cette question.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste. D'autres délégations désirent-elles prendre la parole ?

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 11 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 45.